

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 3 décembre 2019 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

|                          |                             |                            |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| AIX-LES-BAINS            | Dominique DORD              |                            |
| AIX-LES-BAINS            | Renaud BERETTI              |                            |
| AIX-LES-BAINS            | Michel FRUGIER              |                            |
| AIX-LES-BAINS            | Corinne CASANOVA            | Pouvoir de Nicole FALCETTA |
| LA BIOLLE                | Blandine BELLANCA           |                            |
| BOURDEAU                 | Jean-Marc DRIVET            |                            |
| BRISON SAINT INNOCENT    | Jean-Claude CROZE           |                            |
| CONJUX                   | Claude SAVIGNAC             |                            |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND      | Nicolas JACQUIER            |                            |
| ENTRELACS                | Bernard MARIN               |                            |
| ENTRELACS                | Claude GIROUD               |                            |
| GRESY-SUR-AIX            | Robert CLERC                |                            |
| MERY                     | Eudes BOUVIER               |                            |
| LE MONTCEL               | Jean-Christophe EICHENLAUB  |                            |
| MOUXY                    | Gabrielle KOEHREN           |                            |
| ONTEX                    | Jacques CURTILLET           |                            |
| PUGNY-CHATENOD           | Jean-Guy MASSONNAT          |                            |
| RUFFIEUX                 | Olivier ROGNARD             |                            |
| SAINT OFFENGE            | Bernard GELLOZ              |                            |
| SAINT OURS               | Christian REBELLE           |                            |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEVEDER            |                            |
| TRESSERVE                | Jean-Claude LOISEAU         |                            |
| TREVIGNIN                | Gérard GONTHIER             |                            |
| VIONS                    | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET |                            |
| VIVIERS-DU-LAC           | Robert AGUETTAZ             |                            |
| VOGLANS                  | Yves MERCIER                |                            |

**Absents excusés :**

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| SERRIERES-EN-CHAUTAGNE | Denise de MARCH |
|------------------------|-----------------|

**Autres présents non votants :**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Yves GRANGE                 | ENTRELACS   |
| Christophe DERIPPE          | ENTRELACS   |
| Jean-François BRAISSAND     | ENTRELACS   |
| Guillaume CHANTEREAU        | Commandant du groupement de gendarmerie de la Savoie  |
| Yann LIMOUSIN               | ENEDIS  |
| Sandrine SABY               | ENEDIS  |
| Frédéric GIMOND             | Directeur Général des services                        |
| Laurent LAVAISIÈRE          | Directeur Général Adjoint des services                |
| Christophe PIRAT            | Directeur des services à la population                |
| Olivier VERDENAL            | Directeur financier                                   |
| Julie ECALARD               | Responsable Communication et des relations publiques  |
| Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable des assemblées et des affaires juridiques |



Matilde HABOUZIT

Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 novembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 27 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2019  
Exécutoire le : 09 DEC. 2019  
Affichée le : 09 DEC. 2019  
Visée le : 09 DEC. 2019

### DECHETS

#### Contrats de reprise des matériaux avec la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY : Journaux, magazines et prospectus – Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la collecte sélective mise en place sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, les déchets sont triés selon des standards de matériaux. Ces standards de matériaux sont repris et valorisés par des entreprises spécialisées dans le recyclage.

La Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), regroupant 17 collectivités en Région Auvergne Rhône-Alpes, a lancé une consultation pour la reprise des matières de l'ensemble des 72 collectivités réparties sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec comme objectif l'optimisation du prix de rachat, le suivi de ces contrats et la garantie de l'enlèvement de matières.

A l'issue des négociations, l'entreprise préconisée pour la reprise des journaux, magazines et prospectus était la papeterie Norske Skog Golbey.

Malgré un marché dont le recyclage des papiers-journaux se tend, l'entreprise Norse Skog Golbey, leader en France dans son domaine de recyclage, a toujours maintenu ses prix planchers (90 €/t), et propose un prix de rachat supérieur au prix plancher (de 101 à 94 €/t selon les cours). En 2018, la collectivité a touché 112 871 € soit un prix moyen de rachat de 96.15 €/tonne.

Ce contrat passé pour une durée initiale de 3 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020 peut être reconduit 3 fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, sous réserve de l'accord des 2 parties.

Afin de sécuriser ce contrat, il est proposé de le prolonger par voie d'avenant de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, avec possibilité de reconduction d'un an supplémentaire.

L'entreprise Norske skog Golbey s'engage sur cette période à maintenir le prix plancher.

En conclusion, et au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose que Grand Lac signe l'avenant n°1 au contrat de reprise des journaux, magazines et prospectus avec la papeterie Norske skog Golbey, prolongeant le contrat d'une durée de 2 ans, plus un an reconductible.

Le Bureau de Communauté, après avoir délibéré :

- APPROUVE le rapport de Monsieur le Président,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de reprise des journaux, magazines et prospectus avec la papeterie Norske skog Golbey, prolongeant le contrat d'une durée de 2 ans, plus un an reconductible.

Aix-les-Bains, le 3 décembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

|                             |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 26             |
| - Votants : 27              |
| - Pour : 27                 |
| - Contre : 0                |
| - Abstentions : 0           |
| - Blancs : 0                |

## Avenant 1

### Modification de la durée contractuelle

La « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC » a signé un contrat d'une durée de 3 ans avec la papeterie NORSKE SKOG Golbey.

Au terme de 2 années de partenariat, la collectivité souhaite modifier la durée en la portant à 5 ans notamment pour pérenniser la collaboration créée de longue date.

Il est à noter que les engagements NORSKE SKOG destinés aux contrats de 5 ans initialement signés en 2018 ne s'appliquent pas dans ce cadre : Prime de 2 € de durée et engagement transport « gaz ».

NORSKE SKOG Golbey et la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND LAC actent par cet avenant cet engagement.

Le présent contrat entré en vigueur le 1er janvier 2018 est donc conclu pour une durée de 5 ans

Il est précisé que le terme du contrat est le 31/12/2022.

Il pourra être reconduit 1 fois un an après accord des 2 parties, soit jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

Les parties se retrouveront au plus tard trois mois avant l'échéance pour envisager la reconduction éventuelle du contrat

#### ARTICLE I. SIGNATURES

A.....

A Golbey

Le.....

Le.....

La COLLECTIVITE :

La PAPETERIE

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Déchets - Contrats de reprise des matériaux avec la papeterie NORSKE SKOG GOLBEY : Journaux, magazines et prospectus - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 09/12/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 09/12/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3057 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191203-d3057-DE

---

**Date de décision :** 03/12/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement